

Du registre aux délibérations du *Conseil Communal*, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 19 mars 2026

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente ;
MM. STREBELLE et PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins ;
MM. NIEZEN, THYS, REDOTTE, TODARO et DUPRIEZ, Mme KESSELS,
M. DE VISCH, Mme. DESCLIN et M. QUERTIN, Conseillers ;
M. ROLIN, Président du CPAS
Mme KOWALSKA, Directrice générale-Secrétaire.

PROJET DE DELIBERATION

OBJET : Commission Paritaire Locale - CoPaLoc - Désignation d'un nouveau représentant à la suite de la démission d'une conseillère communale titulaire - Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 septembre 1995 pris en exécution du décret susvisé ;

Vu le décret du 6 juin 1994 portant sur le statut du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné, et spécialement ses articles 93 à 96 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal du 13 février 2025 relative à la désignation des représentants du Pouvoir Organisateur en raison des élections du 13 octobre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 05 février 2026 actant la démission de Mme Valérie DE BROYER de son mandat de conseillère communale ;

Considérant qu'il convient de remplacer l'intéressée par un(e) autre conseiller(ère) communal(e) ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention(s) :

Article 1^{er} : De désigner xxx en qualité de représentant(e) politique du Pouvoir Organisateur. Ceci en lieu et place de Mme Valérie DE BROYER démissionnaire.

Article 2 : De transmettre la présente délibération ;
- à l'intéressé(e) ;
- au service de l'Enseignement.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

La Bourgmestre,
(s) Isabelle LIÉGEOIS

La Directrice Générale

Pour expédition conforme,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS